

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

Séance du 21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt et un février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ –

Excusé(e)s : Claude LAUDET (pouvoir à Daniel FERNANDEZ), Marion BARNARIE

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 17 février 2025

Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2025-003

OBJET : CONVENTION AUTORISATION D'ACCES POUR DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique sur la commune de Saint Nazaire le Désert, Monsieur le Maire propose de signer une convention d'autorisation d'accès avec l'entreprise Ardèche Drôme Numérique (ADN) pour l'installation, l'exploitation et l'entretien des nouveaux câbles aérien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'autorisation d'accès avec l'entreprise ADN.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9

Fait et délibéré à l'unanimité ce jour,
Le Maire,

Daniel FERNANDEZ

